



COUR DE JUSTICE
DE
L'UNION EUROPEENNE

LE GREFFIER

Luxembourg, le 03 JUIN 2010

Monsieur Jerzy BUZEK
Président du Parlement européen
Rue Wiertz
B - 1047 BRUXELLES

Objet : Virement de crédits n° 2 à l'intérieur de la section IV "Cour de justice" du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010

Monsieur le Président,

Conformément à la déclaration commune relative aux mesures transitoires applicables à la procédure budgétaire après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, j'ai l'honneur de vous transmettre, en application des dispositions de l'article 24, paragraphe 4, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 portant règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne, modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1995/2006 du Conseil du 13 décembre 2006, une proposition de virement de crédits à partir du chapitre 100. Le montant de ce virement ainsi que sa justification figurent dans l'annexe ci-jointe.

Conformément aux dispositions précitées, le Conseil a également été saisi de cette proposition de virement de crédits.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.


R. GRASS

Annexes

Copie :

M. Alain LAMASSOURE, Président de la Commission des budgets – Parlement européen

M. Vladimir MANKA, Rapporteur du budget 2010 – Parlement européen

Mme Anne VITREY, Commission des budgets – Parlement européen

M. Richard WESTER, Commission des budgets – Parlement européen